



Inscription à l'école, au collège et au lycée

Inscription à l'école

Les enfants peuvent être accueillis à 3 ans à l'école maternelle (et dans certains cas à partir de 2 ans). Pour la première inscription, les familles doivent contacter la mairie afin de connaître l'école du secteur géographique du domicile ou directement l'école. Les enfants sont le plus souvent directement inscrits à l'école élémentaire à la fin de leur scolarité en maternelle. Mais ce n'est pas toujours le cas. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Inscription au collège et au lycée

A l'issue de sa scolarité à l'école élémentaire, l'élève se voit remettre par le professeur des écoles ou le directeur d'école son dossier d'inscription pour son entrée au collège, en classe de 6ème, avant les vacances de printemps. Dans l'enseignement public, l'élève doit en principe être inscrit dans le collège du secteur.

Après la 3ème, et en fonction de l'orientation choisie, les familles peuvent demander une seconde générale, technologique ou professionnelle pour l'entrée au lycée. La famille doit inscrire son enfant auprès du lycée d'accueil, dès qu'elle prend connaissance de la décision d'affectation. Elle doit prendre contact avec le secrétariat du lycée pour la constitution du dossier d'inscription, qui peut varier d'un établissement à l'autre.

En cas de changement de domicile, le chef d'établissement d'origine est l'interlocuteur des familles. Il indique la marche à suivre. Si le déménagement intervient pendant les congés scolaires, c'est le service de la scolarité de la direction des services départementaux de l'éducation nationale qui est l'interlocuteur des parents, y compris en cas de changement d'académie.

M.A.J. le 14/05/2020

Dans cette rubrique

- [Inscription à l'école, au collège et au lycée](#)
- [Bourses et aides financières](#)
- [Santé à l'école](#)
- [Dispositifs d'égalité des chances](#)
- [Dates des vacances](#)
- [Sport à l'école](#)
- [Transports scolaires](#)
- [EduConnect](#)
- [École inclusive : les services départementaux au service des familles](#)

En savoir plus

[Inscription en maternelle](#)

[Inscription en primaire](#)

[Inscription au collège](#)

[Inscription au lycée](#)

Rectorat de Nantes
4, rue de la Houssinière
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03
Tél. 02 40 37 37 37